



Plan Local d'Urbanisme Montricher-Albanne

2- Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

18021 / Mai 2021

Document arrêté le : 19 juin 2019

Le Président de la communauté de communes :

Document approuvé le : 27 mai 2021

Le Président de la communauté de communes :

SOMMAIRE

PREAMBULE/LE PROJET DE MONTRICHER-ALBANNE	3
1— ORIENTATIONS GENERALES RELATIVES AU CADRE DE VIE	4
1.1 ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITE	4
1.2 RESSOURCE ET EQUIPEMENTS	5
1.3 GRAND PAYSAGE.....	5
1.4 AGRICULTURE	6
2— LES USAGES DU TERRITOIRE.....	7
2.1 GESTION ECONOMIQUE DU FONCIER/COEFFICIENT DE MODERATION DE LA CONSOMMATION FONCIERE.....	7
4.1 URBANISME, PATRIMOINE ET GRANDS PAYSAGES	7
2.2 DEPLACEMENTS ET STATIONNEMENTS	8
2.3 ACTIVITES ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	9
2.4 DEMOGRAPHIE/HABITAT/STRUCTURE URBAINE	9
3— LA STATION DES KARELLIS	10
4— ARMATURE URBAINE/HAMEAUX.....	12
4.1 LE BOCHET, MAINTIEN DE L'ATTRACTIVITE	12
4.2 MONTRICHER, POLE DE VIE	12
4.3 ALBANNE, AFFIRMATION DE LA FONCTION TOURISTIQUE	13
4.4 ALBANNETTE, AFFIRMATION DE LA FONCTION DE HAMEAU	13
4.5 SAINT FELIX ET LA PLAGNE, MAINTIEN DES CONSTRUCTIONS EXISTANTES.....	13



Préambule/Le projet de Montricher-Albanne

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) constitue la clé de voute du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il décrit les grandes orientations politiques retenues afin de dessiner le visage de Montricher-Albanne à l'horizon 10-15 ans. Le document ne constitue pas une déclaration d'intentions, mais chacun des principes affichés sera traduit règlementairement au sein des documents juridiquement opposables du PLU (règlement écrit et zonage graphique).

Le PADD expose les actions que la commune de Montricher-Albanne souhaite mettre en œuvre afin de promouvoir un développement maîtrisé de son territoire, dans un esprit d'affirmation de l'identité communale, de mixité entre les fonctions résidentielles et touristiques, cohérente avec l'exigence de préservation des grands équilibres environnementaux.

La commune souhaite porter ce projet de PLU afin de redynamiser le territoire d'un point de vue économique et démographique. Le but est de permettre d'attirer de nouvelles populations jeunes notamment en veillant à diversifier les types logements disponibles sur la commune.

En termes d'économie, la volonté est de renforcer l'activité touristique sur le territoire communal, par la création de nouveaux lits (nouveaux hébergeurs + logements saisonniers...) et l'amélioration du domaine skiable. Les évolutions de la station engendreront un besoin en logement pour les actifs travailleurs et saisonniers sur le village de Montricher. Le but est de créer les conditions favorables au sein du PLU pour favoriser leur installation (location ou acquisition) et susciter l'envie de s'installer sur la commune.

Parallèlement, le PLU doit donner les moyens à la commune de renforcer les villages/hameaux de la commune. Ce développement des villages et hameaux doit s'accompagner de la création d'emplois et l'ouverture de commerces sur la commune.

Au travers des orientations du PADD et du PLU plus généralement, la commune souhaite se donner les moyens de :

- Retrouver un dynamisme communal par l'accueil de nouveaux habitants
- Mettre en place les conditions d'une certaine attractivité, notamment en termes d'emplois,
- Faire dialoguer les différents acteurs du territoire (hébergeurs, agriculteurs, commerçants...)
- Repenser les stationnements (répartition et capacités)
- Ouvrir la parole à l'ensemble des élus et prendre en compte les attentes des habitants.

Dans ce cadre, le PADD, qui apporte une vision prospective et transversale des différentes politiques territoriales, se décline en quatre axes :



1- Orientations générales relatives au cadre de vie



2- Les usages du territoire



3- La station des Karellis



4- Armature urbaine/Hameaux



1— Préserver et mettre en valeur la diversité, la richesse environnementale et paysagère de la commune.

1.1 Environnement et biodiversité

► Préserver les réservoirs de biodiversité

Le projet communal a pour objectif de préserver les espaces environnementaux remarquables nécessaires au bon fonctionnement de la trame verte et bleue et favorable à la reproduction de la faune et de la flore :

- les ZNIEFF I du Col d'Albanne et des Gorges de la Valoirette
- les espaces de transition d'altitude (espaces où la pression de la pâture permet de maintenir ouverts les terrains) grâce au maintien d'une activité agricole
- les zones humides
- préserver les boisements participant à l'identité et à l'économie communale

► Préserver les corridors écologiques

Le projet aura pour but de pérenniser les circulations de la faune et de la flore dans les secteurs identifiés par le SRCE comme corridors écologiques.

En ce sens, il s'agit de ne pas entraver le déplacement des espèces d'un massif à l'autre et d'accompagner le cas échéant les projets d'infrastructure/d'aménagement pour le rétablissement de ces continuités :

- en préservant la mosaïque des milieux boisés, naturels et agricoles
- en veillant à limiter, à travers ses aménagements, la création de points de conflit
- en accompagnant le cas échéant la remise en état des grands corridors.

► Valoriser le parc communal

Le parc communal constitue un patrimoine remarquable à l'échelle de la commune. Historiquement né de la volonté de la commune, il constitue aujourd'hui une des spécificités du territoire de Montricher-Albanne. Ainsi, sa préservation et sa mise en valeur apparaissent comme un des objectifs majeurs pour la commune. Le PLU vise la préservation et la mise en valeur de cet espace forestier, environnementale, ludique et éducatif.

► Favoriser qualité environnementale et de développement durable

Bien que la topographie et le contexte montagnard ne soit pas les plus favorables à la performance énergétique, la commune souhaite, en cohérence avec le TEPOS de Maurienne, promouvoir un développement qualitatif limitant l'impact de l'urbanisation sur le milieu.

La commune souhaite :

- favoriser la mise en œuvre d'équipements liés à l'exploitation des ENR et de réseau d'énergie sur la commune.
- Favoriser l'efficacité énergétique des bâtiments

- permettre l'installation de microcentrale hydroélectrique
- ...

1.2 Ressource et équipements

De par sa localisation en tête de bassin versant et de la densité du réseau hydrographique, la commune se doit de porter une attention particulière à sa politique de gestion de la ressource en eaux, ainsi que des risques naturels liés au réseau hydrographique.

► **Préserver la ressource en eau, en termes de qualité et de quantité : pour les habitants de Montricher-Albanne, mais aussi pour les communes voisines**

La commune souhaite préserver les périmètres de protection de captages d'eau potable dans l'attente des DUP. Dans ces périmètres, les travaux nécessitant le remaniement du sol et les constructions seront limités.

Le projet a pour but de préserver les ripisylves, les boisements d'accompagnement en berges des ruisseaux ainsi que les zones humides, pour leur rôle paysager (maintien des profils des berges des cours d'eau), environnemental (habitat naturel riche) et de gestion des risques.

La commune souhaite prévoir son développement en adéquation avec la ressource en eau disponible, à l'échelle communale, mais aussi à l'échelle intercommunale.

L'objectif est de veiller à l'adéquation entre le développement et les capacités des différents réseaux.

► **Risques naturels**

L'objectif est de :

- limiter l'exposition des populations aux risques et gérer les risques existants
- organiser le développement pour ne pas générer de nouveaux risques naturels en lien avec la gestion de l'eau
- favoriser un couvert végétal stable dans les versants afin de maintenir le rôle de protection que la forêt et les alpages jouent sur l'équilibre des versants.

Les aménagements devront limiter au maximum l'imperméabilisation des sols et permettre de gérer durablement les eaux pluviales dans les espaces urbanisés. Le but est de viser la transparence hydraulique en favorisant l'infiltration ou la rétention à la source (noues, bassins d'orages...).

Rappel de l'objectif 1

Le PLU s'inscrira dans le but de préserver les ripisylves et les berges des cours d'eau. Une bande d'inconstructibilité autour des cours d'eau, d'un minimum de 10 m (rôle important pour la stabilité des berges en cas de crue notamment).

Protéger strictement les milieux humides (tourbières et zones humides) : rôle tampon lors d'évènement pluvieux et donc d'écrêtement des crues : responsabilité des communes en tête de BV vis-à-vis des communes en aval et de tout aménagement à l'exception de ceux liés à l'amélioration de la qualité du milieu et/ou à sa valorisation.

1.3 Grand paysage

► **Reconnaître, préserver et valoriser les paysages de Maurienne, qui font son attractivité et le cadre de vie des habitants**

Le projet de Montricher-Albanne s'inscrira dans la volonté de :

- préserver les paysages mauriennais typiques façonnés par l'agropastoralisme (alpages, prairies de fauches, pelouses sèches...),
- maintenir les espaces ouverts présents au sein des trames urbaines des différents villages (Le Bochet, Montricher...)
- préserver les arbres remarquables présents sur la commune.
- préserver le site du lac de Pramol

► **Préserver et valoriser les perceptions sur le grand paysage**

Orientée sur un seul versant et organisée perpendiculairement aux courbes de niveaux, la commune offre de nombreuses vues ouvertes sur les grands paysages créant également un covisibilité très importante.

Le PLU vise à :

- Contenir l'impact paysager de l'urbanisation
- Valoriser les vues sur les hameaux ou le grand paysage, depuis la route des Karellis.
- Préserver les espaces de transition autour des villages

1.4 Agriculture

Le foncier agricole est peu présent de par la topographie très marquée du territoire. Le projet vise à préserver et reconquérir les espaces ouverts périphériques aux différents villages et hameaux.

► **Préserver et reconquérir les terres agricoles**

Le projet a pour objectif de :

- préserver les terres de fauche et de pâtures sur l'ensemble de la commune,
- préserver les terres de proximité des exploitations
- permettre l'installation de nouvelles exploitations et lutter contre l'enfrichement.

Le maintien de l'activité agricole sur le territoire communal aura également pour objectif de maintenir les ouvertures/espaces de respiration au sein de la trame urbaine des hameaux ainsi que les franges agricoles autour des hameaux, par l'entretien régulier des espaces ouverts.



2— Redynamiser le territoire par l'accueil de nouveaux habitants

L'identité de la commune se base sur un cadre de vie marqué par la ruralité et caractère montagnard. Ce sont bien ces usages qui structurent les choix communaux d'organisation du territoire.

2.1 Gestion économe du foncier/Coefficient de modération de la consommation foncière

La commune souhaite s'inscrire dans un objectif de préservation de son cadre de vie par une gestion économe de son foncier. Il s'agit d'imaginer un urbanisme moins consommateur d'espace et de faciliter la densification du tissu urbain.

A ce titre, la commune se fixe pour objectif de développement à 12 ans :

- la création d'environ 24 logements permanents neufs ou en réhabilitation, soit environ 2 par an.
- La création d'une nouvelle offre de logements sociaux à destinations des jeunes et des saisonniers
- la diversification des formes urbaines
- une densité moyenne de l'ordre de 15 logements/hectare sur les opérations d'ensemble.

En complément des objectifs de développement la commune souhaite modérer la consommation de l'espace et lutter contre l'étalement urbain. Elle se donne pour objectif :

- Une réduction de 30% des surfaces nécessaires pour l'habitat en extension par rapport à la dernière décennie. En effet, si la densité est peu maîtrisable en densification dans une communes rurales comme Montricher-Albanne, les sites d'extension si prête plus. Ainsi, il est souhaité passer la densité moyenne des sites en extension de 15 logements/hectare constaté sur les logements neufs entre 2006 et 2019 à une densité supérieure à 21 logements/hectare sur les 12 années à venir.
- Une restitution en espaces agricoles ou naturelles d'environ 60 ha par rapport au PLU précédent (soit une baisse de 90% des surfaces inscrites en zones constructibles)

2.2 Urbanisme, patrimoine et grands paysages

Le projet permet de préserver la typicité des silhouettes villageoises, valoriser le patrimoine bâti existant et encourager la réhabilitation.

Conforter les structures traditionnelles (éviter la dispersion du bâti ou le développement linéaire le long des axes) en définissant des enveloppes urbaines cohérentes sur lesquelles les futures zones à urbaniser viennent s'appuyer.

La commune désire préserver son patrimoine et encourage les projets architecturaux qui s'inspirent de l'habitat traditionnel pour mieux s'intégrer dans les paysages.

En complément, il s'agit d'affirmer et de qualifier les entrées de villages et hameaux.

2.3 Déplacements et stationnements

► Rationaliser les déplacements

Tenant compte du cadre rural et des contraintes topographiques du territoire, le projet communal a pour but de :

- limiter tant que possible les flux sortants, notamment automobiles, en permettant le maintien d'activités, commerces et services sur le territoire communal,
- garantir l'accès aux transports collectifs depuis les gares de la vallée,
- favoriser la mutualisation des déplacements et réduire le flux de voitures journalier en :
 - recentrant l'urbanisation sur les différents villages et hameaux,
 - pérennisant les systèmes de navette et les liaisons de transport en commun depuis/vers les gares.
 - incitant à la réalisation et l'usage des aires de covoiturage

► Répondre aux problèmes de stationnement

Le PLU prévoit de réorganiser les secteurs de stationnements existants sur les différents pôles de la commune. Plus particulièrement :

- À Albannette, aménagement d'un parking en entrée de hameau
- Aux Karellis, poursuite de l'aménagement des aires de stationnement et création d'une aire d'accueil pour les camping-car
- Au Bochet, l'antenne clos du brin sera aménagée afin de favoriser la pratique du covoiturage.
- Albanne, limiter l'impact des stationnements touristiques en favorisant leur intégration dans les projets

Le PLU s'inscrit dans une logique de mutualisation des stationnements et n'entravera pas leur réalisation. Le projet souhaite conforter les aires de covoiturage dans chacun des villages afin d'encourager cette pratique.

► Permettre la réalisation d'une nouvelle liaison vers/depuis Valloire

Ce nouvel accès à la commune, basé sur l'aménagement d'une voie de desserte forestière existante, permettra un lien direct entre Albanne et Valloire et une meilleure complémentarité des offres de commerces et services. Cette voie s'inscrit dans le projet de sécurisation et de développement touristique des deux communes.

► Ne pas entraver la réalisation du projet Lyon — Turin (DUP)

Le PLU veillera à ne pas entraver la réalisation du Projet d'Intérêt Général (PIG) du Lyon-Turin.

► Prendre en compte les risques technologiques

Le PLU intégrera les risques technologiques liés aux transport de matières dangereuses dans ses choix d'urbanisation

2.4 Activités et développement économique

En lien avec le développement touristique et la volonté de réduire la dépendance aux déplacements, la commune souhaite :

- pérenniser les emplois locaux des sphères présentielle et productives pour maintenir la population sur place et retrouver un dynamisme démographique,
- maintenir la diversité économique du territoire faisant son attractivité et créer de nouveaux emplois

2.5 Démographie/habitat/structure urbaine

Le projet a pour but de redynamiser l'accueil de population nouvelle sur la commune. Le confortement de l'activité touristique, moteur économique, devrait permettre la création d'emplois et générer un besoin nouveau d'habitat.

Il s'agit de :

- anticiper le vieillissement de la population et de ne pas bloquer les évolutions du parc de logements engendrés par ce phénomène (potentielle hausse de la vacance et réhabilitations en lien),
- maintenir l'équilibre entre développement touristique et habitat au sein de chacun des pôles de vie,
- se donner les moyens d'accueillir de nouveaux habitants :
 - o réfléchir à l'attractivité de la commune notamment pour maintenir une population jeune et active sur le territoire,
 - o répondre aux besoins des différentes populations en nouveaux logements (jeunes/saisonniers)

Le dynamisme économique de la commune est très largement porté par l'activité touristique de la station. Ainsi, le projet communal est de **conforter la station dans son rôle de moteur du dynamisme touristique, économique et démographique de la commune**. Le rayonnement de la station à l'échelle communale permettra des retombées positives pour l'ensemble des villages et hameaux et l'armature urbaine précisera la répartition des fonctions de chacun des pôles en accompagnement de la station.

L'armature urbaine de la commune est composée de 3 villages (Le Bochet, Montricher et Albanne), un hameau (Albannette), un pôle touristique structurant le territoire (Les Karellis), un groupement de construction (Saint Félix) ainsi qu'un village d'alpages (La Plagne).



3— Conforter et diversifier l'offre touristique

L'objectif global est d'atteindre une capacité en lits touristiques de l'ordre de 3000 à 3500 lits, à terme sur la commune. La capacité actuelle est estimée à 2500 lits environ.

3.1 Hébergements

► Conforter la station des Karellis

L'objectif principal de la commune est de **permettre l'accueil de nouveaux hébergeurs professionnels** et de leurs de proposer de nouvelles possibilités d'implantation.

Il est envisagé de :

- poursuivre le modèle économique en lits chauds uniquement
- diversifier l'offre par la réalisation d'hôtels et de centres de vacances/loisirs/colonies.
- Maintenir la qualité paysagère globale de la station des Karellis et préserver la bonne intégration du domaine skiable

Le projet de PLU souhaite valoriser et préserver **l'identité architecturale** caractéristique de la station des Karellis en établissant des prescriptions architecturales à l'échelle de la station. L'ensemble des projets de développement touristiques sur la station devra se référer à ces prescriptions.

Valoriser et préserver l'identité architecturale caractéristique de la station des Karellis en établissant des prescriptions architecturales strictes

► Affirmer la complémentarité entre la station et les villages

Le projet permet d'accompagner le renforcement des Karellis par la création d'une offre complémentaire d'hébergements sur les villages afin de compléter et améliorer l'offre touristique des Karellis.

Sur Albanne notamment, le PLU proposera une restructuration de l'existant et le développement d'une offre nouvelle. Cet objectif s'inscrit dans une vision globale tendant à stopper le développement des lits froids en résidences secondaires et redynamiser la vie locale.

Également dans cet objectif, le projet :

- Permet le **développer l'offre d'hébergement pour les saisonniers**, en lien avec l'arrivée de la navette, **à Montricher**.
- Encourage la poursuite des efforts de réhabilitation sur l'ensemble des secteurs (Restructuration des logements et hébergements existants/évolution de la qualité des hébergements/Restructuration des lits).

3.2 Loisirs / services / communications numériques

▶ **Améliorer et développer le domaine skiable et l'offre estivale**

La commune a pour projet de poursuivre la rénovation du parc des remontées mécaniques, en soutenant notamment des projets structurants à l'échelle du domaine skiable :

- Projet de restaurant /refuge d'altitude présentant un fonctionnement 4 saisons, à proximité de la retenue collinaire et de la gare d'arrivée de Vinouve
- Amélioration des liaisons ski avec Albanne

▶ **Soutenir les initiatives de type covoiturage sur la commune, et notamment sur la station, et restructurer l'offre en stationnements**

Le projet vise à :

- Identifier les secteurs de stationnements potentiellement propices au covoiturage
- Réorganiser des stationnements sur la station
- Maintenir de la mutualisation des stationnements sur la station
- Améliorer l'accueil et le stationnement des camping-cars

▶ **Conforter l'offre de services et l'accessibilité sur les Karellis**

Différentes orientations sont prises :

- Pérenniser, voire développer l'offre commerciale toute l'année (augmentation des capacités en secteur de centre station)
- Permettre le développement de commerces et services — Gestion en lien avec les hébergeurs
- Maintenir la qualité de l'aménagement du front de neige et du Forum, participatifs du caractère globalement remarquable de la station.
- Aménager des liaisons douces sécurisées et qualitatives depuis les espaces de stationnements

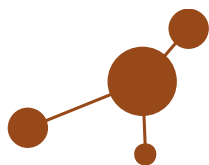
▶ **Répondre aux besoins des saisonniers**

La commune souhaite permettre le développement de logements adaptés aux travailleurs saisonniers, notamment sur la station et sur Montricher. Parallèlement, la commune constituer les conditions nécessaires à l'installation durable de ses saisonniers.

▶ **Répondre aux besoins des usagers**

La commune souhaite :

- Encourager l'accessibilité aux communications numériques sur le territoire
- Permettre la réalisation de lieux de vie/espace public qualitatifs



4— Assurer le dynamisme de chaque pôle de vie

Rappel : L'armature urbaine de la commune est composée de 3 villages (Le Bochet, Montricher et Albanne), un hameau (Albannette), un pôle touristique (Les Karellis) structurant le territoire : Le Bochet, Les Karellis, un groupement de construction (Saint Félix) ainsi qu'un village d'alpages (La Plagne).

Définition des projets par pôle urbanisé :

4.1 Le Bochet, maintien de l'attractivité

► Destination principale du village : Habitat permanent et Chef-lieu

Habitat : Potentiel d'urbanisation principalement en densification : Anticiper les réhabilitations qui s'annoncent dans les années à venir en lien avec le vieillissement des habitants du hameau.

Loisirs / cadre de vie : Création de secteurs de loisirs à l'entrée du hameau côté Villargondran et à l'aval de la petite zone d'activité

En termes **d'économie** et de **commerces**, la commune s'appuie sur les pôles environnants (vallée, lien vers Valloire...).

Patrimoine : Identification du bâti remarquable : Eglise, Fresque de l'ancienne école, mémorial du Bochet

Paysage : Dans le but de maintenir un équilibre harmonieux entre espaces bâtis et espaces ouverts au sein des hameaux, le projet veut valoriser la trame verte au sein des hameaux, par :

- Le maintien du cœur vert du Bochet en secteur non bâti
- La préservation des parcelles interstitielles au sein de la trame bâtie
- L'encouragement des initiatives de végétalisation privées

Le projet veillera à la qualité des espaces publics, notamment en lien avec la qualification des entrées de village.

4.2 Montricher, pôle d'habitat

► Destination principale du village : Habitat permanent/location de résidences secondaires/gîtes été et hiver

Habitat : Il s'agit de favoriser le confortement de ce village. Envisager un site d'extension pour l'urbanisation de Montricher proposant des logements locatifs.

Patrimoine : Identification du bâti remarquable : église, écomusée, four

En termes **d'économie** et de **commerces**, la commune s'appuie sur les pôles environnants (vallée, lien vers Valloire...).

Paysage : Dans le but de maintenir un équilibre harmonieux entre espaces bâtis et espaces ouverts au sein des hameaux, le projet veut valoriser la trame verte au sein des hameaux, par :

- Le maintien du cœur vert de Montricher en secteur non bâti
- La préservation des parcelles interstitielles au sein de la trame bâtie,
- L'encouragement des initiatives de végétalisation privées

Le projet veillera à la qualité des espaces publics, notamment en lien avec la qualification des entrées de hameaux.

4.3 Albanne, affirmation de la fonction touristique

- ▶ **Destination principale du hameau : Affirmer le pôle touristique d'Albanne, diversifier l'offre d'hébergements et les clientèles en complément de la station. Le projet souhaite affirmer la volonté de « rester un village ».**

Projet urbain :

- Favoriser l'habitat permanent en densification
- Développer une offre d'hébergements touristiques professionnelles en complémentarité des Karellis et cohérente avec la future liaison avec Valloire

Loisirs : Permettre les aménagements en lien avec le domaine skiable alpin et de fond

Intégrer les **équipements** sportifs dans le paysage urbain et naturel

En termes **d'économie** et de **commerces**, la commune s'appuie sur les pôles environnants (vallée, lien vers Valloire...).

En termes de patrimoine :

- Valorisation patrimoniale du hameau ancien :
- Valorisation du pain de sucre :
 - Identification du bâti remarquable : Chapelle, Eglise, Four

Paysage : Dans le but de maintenir un **équilibre harmonieux** entre espaces bâtis et espaces ouverts au sein du village, le projet veut valoriser la trame verte au sein des hameaux, par l'encouragement des initiatives de végétalisation privées.

Les projets veilleront à s'insérer dans la pente et intégrer les principes de co-visibilité

4.4 Albannette, affirmation de la fonction de hameau

- ▶ **Destination principale du hameau : Redevenir un pôle de vie à long terme**

Habitat : contenir l'enveloppe du hameau à l'existant et permettre sa densification et le changement de destination.

En termes **d'économie** et de **commerces**, la commune s'appuie sur les pôles environnants (vallée, lien vers Valloire...).

Patrimoine : la commune souhaite valoriser le hameau et particulièrement les 2 chapelles

Le hameau n'est pas accessible aux voitures. Pour répondre aux besoins de stationnements actuels et futurs, une aire de stationnements collective sera aménagée. L'aménagement devra participer à la qualification des espaces publics et à la mise en valeur du hameau.

4.5 Saint Félix et La Plagne, maintien des constructions existantes

Pour le groupement de constructions de Saint Félix et le village d'alpages de La Plagne, le maintien de la situation existante est privilégié, en raison des difficultés liées à l'accès et aux risques naturels.

